

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE PROXIMITÉ du 5 avril 2024



Chantal EYMÉOUD, Maire d'Embrun remercie les habitants des quartiers qui sont venus à la rencontre des élus

*Vous avez des propositions pour votre quartier ou la commune d'Embrun ?
Ecrivez à : Madame le Maire - Hôtel de Ville - BP 97
05208 Embrun Cedex*

QUARTIER PARADIS

REQUETES ET SUGGESTIONS DES RIVERAINS PRESENTS REPONSES DU MAIRE ET DE SON EQUIPE MUNICIPALE

VOIRIE / CIRCULATION / AMENAGEMENT URBAIN

Le déplacement des moloks.

A la demande des habitants une solution de déplacement des conteneurs a été identifiée. Ces derniers seront déplacés de l'autre côté de la voie d'accès au lotissement sur les parcelles AH333 et 336. La ville se charge de prendre attache avec le géomètre afin de borner le terrain et vérifier la faisabilité pour ensuite contacter les propriétaires.

Monsieur AUDIER rappelle que le nettoyage des moloks se fera prochainement au printemps et que les tournées vont augmenter avec le développement du secteur.

Un riverain note l'amélioration des odeurs du centre d'enfouissement.

Face au mécontentement de la collectivité sur la gestion en délégation du centre d'enfouissement, le SMICTOM a directement repris l'exploitation du site avec ses moyens propres. Accompagné d'un bureau d'études spécialisé dans ce domaine, des aménagements ont été réalisés (drains, oxygénation, ...) et ont conduit à l'amélioration nette de la situation.

Un résident du n°2 route de l'Estang souhaite connaître la date de raccordement à la fibre.

Nous n'avons pas connaissance du calendrier précis d'intervention de XpFibre. Il est cependant signalé « en programmation » sur la carte de l'ARCEP et devrait être effectif courant 2024. La ville va interroger son contact pour tenter d'obtenir une période d'intervention.

Route de l'Estang un résident signale des trous dans la chaussée et une route en mauvais état.

Cette reprise est à prévoir, les trous seront rebouchés en enrobé tiède afin d'assurer une meilleure tenue dans le temps.

Des habitants réclament l'élargissement de la route à l'entrée du quartier, pour permettre le croisement des véhicules.

Un emplacement réservé est prévu à cet effet. Il nous faut engager la démarche d'acquisition auprès du propriétaire de la parcelle.

Qu'envisagez-vous pour réduire la vitesse des véhicules rue Przybylski ?

Mme le Maire s'est engagée à poser 2 plateaux traversants rue Przybylski. Le premier devant l'Air du Temps, entre les chicanes existantes qui seront déposées, l'autre sur la même voie, à l'intersection avec la rue Chante Perdrix, réduisant ainsi la vitesse sur l'ensemble de la voie. Nous sommes actuellement en attente des financements du département pour ce projet.

La route étant départementale, l'élus Marc Viosat, présent ce jour, reconnaît le mauvais état du tapis routier et affirme la volonté du Conseil Départemental de refaire la route mais une fois la fin des travaux de constructions des futures résidences pour lesquelles des permis sont en cours d'instruction.

**Il manque un marquage routier pour piétons et cyclistes route de Saint-André.
Le marquage d'une bande blanche, comme en centre-ville, est programmé avant l'été.**

**La clôture de la nouvelle habitation, au n°1 route de l'Estang est trop proche de la route.
Effectivement, aucune Déclaration Préalable n'a été déposée pour cette clôture, nous allons demander sa régularisation, avec un retrait, similaire à la maison précédente, pour faciliter le déneigement de la voirie.**

**Et la rénovation du Pont Neuf, actuellement limité à 9 tonnes, qu'en sera-t-il après travaux ?
La parole est donnée à M. Marc Viossat, conseiller départemental, qui indique que les études sont en cours, avec des travaux prévus pour 2025.
Le pont sera élargi à 2 voies, avec un couloir pour piétons et cyclistes.
La limitation du tonnage sera étudiée de manière à éviter le transit des véhicules en centre-ville.**

**Est-il possible d'envisager le passage du ramassage scolaire dans notre quartier ?
Oui, répond Mme le Maire, le trajet du bus scolaire peut être modifié. Il faut m'adresser un courrier, en me précisant les noms, prénoms, et dates de naissances de tous les enfants scolarisés ou en phase de l'être dans votre quartier, et susceptibles de prendre cette navette.**

Madame le Maire et ses équipes remercient les habitants pour leur présence.